

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la troisième séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys, tenue le 28 janvier 2025, au Salon du personnel, de 18 h 30 à 21 h 30.

#### **Sont présents :**

M Jalbert Fortin, parent  
M. Azaria Chavannes, parent  
M<sup>mes</sup> Cynthia Paquet, parent  
Ariane Gemme, parent  
Anik Lafontaine, représentante du personnel enseignant  
Léane St-Laurent Samuel, représentante du personnel enseignant  
Prisca Bian, représentante du personnel de soutien

#### **Représentants de la communauté :**

Jenny Beauchemin, Pignon bleu  
Vickie Lévesque Ghesquiere, Patro Laval

#### **Participe également :**

M<sup>me</sup> Mylène Desbiens, directrice de l'école  
M<sup>me</sup> Danièle Turgeon

#### **Sont absents :**

Émilie Rochette, parent  
Marie-Andrée Dufour, représentante des professionnels  
Catherine Émond, représentante et responsable du service de garde

	<p><b>2. Ouverture de la séance et vérification du quorum</b></p> <p>À 18 h 30, madame Cynthia Paquet, présidente, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et ouvre la séance.</p>
<p><b>CE # 25-01-28/787</b></p>	<p><b>3. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jalbert Fortin, secondé par madame Ariane Gemme, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 28 janvier 2025.</p> <p><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
<p><b>CE # 25-01-28/788</b></p>	<p><b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024</b></p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion, la directrice peut être dispensée d'en faire la lecture avant son adoption;</p> <p>Il est proposé par madame Anik Lafontaine, secondé par monsieur Jalbert Fortin.</p> <p>D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.</p> <p><b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b></p>
	<p><b>5. Suivi au procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage aux élèves : est actuellement en préparation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Band de Marguerite : le groupe ne participera pas au concours Challenge Rock, mais offrira des prestations en juin.</li> </ul>
	<p><b>6. Période de questions réservée au public</b></p> <p>Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.</p>
<b>POINTS DE DÉCISIONS</b>	
<b>CE # 25-01-28/789</b>	<p><b>7. Périodes anglais enrichi – 2025-2026</b></p> <p>Actuellement, les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ont 5 périodes d'anglais au total, dont une qui est assumée par le budget de l'école.</p> <p>Pour l'année scolaire 2025-2026, le personnel de l'école propose le maintien de ces 5 périodes.</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b>, la proposition d'ajout de périodes d'anglais enrichi pour l'année scolaire 2025-2026;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de monsieur Jalbert Fortin, secondé par madame Arianne Gemme, il est résolu;</p> <p><b>D'APPROUVER cette proposition à l'unanimité.</b></p>
<b>CE # 25-01-28/790</b>	<p><b>8. Temps d'enseignement des spécialistes – 2025-2026</b></p> <p>Madame Mylène Desbiens explique la répartition du temps d'enseignement prescrit par le régime pédagogique. Selon ce dernier, elle nous fait part de la proposition des enseignants de l'école, par cycle. Les spécialités sont données par des enseignants spécialistes de leur discipline.</p> <p>Madame Mylène Desbiens présente la proposition faite par les enseignants pour l'année scolaire 2025-2026.</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b>, la proposition de répartition du temps des spécialités pour 2025-2026;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de madame Cynthia Paquet, secondé par monsieur Jalbert Fortin, il est résolu</p>

	<b>D'APPROUVER cette proposition à l'unanimité.</b>
<b>CE # 25-01-28/791</b>	<p><b>9. Sorties éducatives 2024-2025</b></p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par la direction de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrées et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;</p> <p>Madame Mylène Desbiens présente seulement les sorties prévues de janvier à juin 2025. Un montant maximum de 55\$ est octroyé pour chaque enfant;</p> <p>CONSIDÉRANT les explications données par madame Mylène Desbiens;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Azaria Chavannes , secondé par madame Cynthia Paquet, il est résolu à l'unanimité;</p> <p><b>D'APPROUVER</b> l'approbation des sorties éducatives qui ont été présentées.</p>
<b>POINTS D'INFORMATION</b>	
	<p><b>10. Profil des compétences de la direction d'école</b></p> <p>Les membres discutent du contenu de la lettre, sans la présence de la direction.</p>
	<p><b>11. Coupures en éducation</b></p> <p>Madame Mylène Desbiens informe les membres que la coupure qui a été imposée à notre école est de près de 8000\$. Il n'y aucun service à l'élève qui est touché. Certaines restrictions s'imposeront à l'interne, mais rien de majeur.</p>
	<p><b>12. Pénurie de personnel</b></p>

	<p>Madame Mylène Desbiens informe les membres du conseil d'établissement que notre spécialiste en musique est en congé jusqu'au 7 février. Advenant la situation où son congé se prolonge, une démarche sera faite afin de modifier la matière, car il y a pénurie de spécialistes en musique.</p> <p>Actuellement, une étudiante en enseignement en musique fait 11 périodes par semaine. Parfois, un autre suppléant est présent, parfois il n'y a pas de cours.</p>
	<p><b>13. Campagne de financement – suivi</b></p> <p>Madame Mylène Desbiens informe les membres que la vente de chandails a rapporté 1705\$ pour nos activités de fin d'année.</p>
	<p><b>14. Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation</b></p> <p>Madame Mylène Desbiens informe les membres du conseil d'établissement que le questionnaire SÉVI a été réalisé en décembre dernier. Il en ressort que 69% de nos élèves ont déclaré se sentir en sécurité. Le comité qui assure une vigie sur le Plan de lutte se réunit cette semaine afin d'analyser les résultats qui sont les plus faibles depuis de nombreuses années. Nous envisageons d'utiliser un autre test, qui est plus actuel et qui s'adresse aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Ce test sera administré entre le mois de mars et mai 2025. Ce test est plus complet et vient aussi mesurer plusieurs aspects du bien-être à l'école.</p>
	<p><b>15. Service de garde</b></p> <p>Rien à signaler</p>

	<p><b>16. Correspondance et informations</b></p> <p><b>16.1 De la direction</b> Aucune correspondance</p> <p><b>16.2 Des membres du Conseil d'établissement</b> Aucune correspondance</p> <p><b>16.3 Du comité de parents</b></p> <p>Monsieur Jalbert informe les membres de certaines discussions qui ont eu lieu à la dernière rencontre du comité de parents. Madame Mylène Desbiens apporte certaines précisions pour compléter les informations.</p>
<b>CE # 25-01-28/792</b>	<p><b>17. Levée de la séance</b></p> <p>Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Cynthia Paquet, et résolu :</p> <p>QUE la séance ordinaire soit levée à 19 h 48.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p>

\_\_\_\_\_  
Mylène Desbiens, Directrice

\_\_\_\_\_  
Cynthia Paquet, président

\_\_\_\_\_  
Date